



Tlic

Tlic devient l'autre opérateur des tarifs sociaux en France.

TLIC, filiale de Mecerlec telecoms, a été autorisée par arrêté du 17 juin 2008 à faire bénéficier ses clients de la réduction tarifaire prévue au I de l'article R. 20-34 du code des postes et des communications électroniques

La société TLIC est autorisée à faire bénéficier ses clients de la réduction tarifaire prévue par le Service Universel des télécommunications.

TLIC devient donc, avec France telecom, la seule société en France à être autorisée à distribuer ce tarif social.

L'abonnement social de TLIC est proposé à **5,90€ TTC/mois**

En contrepartie de l'abonnement social téléphonique, le client concerné bénéficie d'un abonnement lui permettant d'émettre et de recevoir des communications téléphoniques locales, nationales, internationales et vers les mobiles, des communications par télécopie par souscription d'une option et des communications de données à un débit suffisant pour accéder à internet. Cet abonnement permet aussi au client d'accéder aux numéros spéciaux nationaux.

TLIC propose en outre à tous les abonnés à son tarif social de bénéficier d'une **option gratuite de connectivité internet haut débit.**